

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 65 (1977)

Heft: 4

Rubrik: D'un canton à l'autre

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

Vaud

Hôteliers lausannois : une première présidente

Pour la première fois en Suisse, une femme a été désignée présidente d'une section de la Société des Hôteliers. Bizarre coïncidence, la nouvelle est tombée le jour-même où la dernière édition de Femmes Suisses titrait : « Femmes chefs d'entreprise : interdit aux mères de famille ». Or Janine Rolaz, la nouvelle présidente de la SH de Lausanne-Ouchy, est mariée, mère d'une fille et elle dirige un grand hôtel des rives du lac. Nous nous sommes précipités chez elle : démentiraient-elle nos dires ? mais non. Elle avait parfaitement saisi le sens de ce titre-choc et y soumissons totalement. Elle partage l'idée que lorsqu'on cumule la fonction de mère de famille et un poste à grande responsabilité c'est pratiquement toujours grâce à un cours de circonstances exceptionnelles. A des priviléges quoi !

Les priviléges de Janine Rolaz ? Elle est elle-même fille d'hôteliers. Elle a acquis une excellente formation commerciale. Mais surtout elle partage la responsabilité de la direction de son établissement avec sa soeur et sa mère. Ce qui ne suffit pourtant pas à justifier sa flatteuse nomination. Ne nous y trompons pas : au même titre qu'un homme, une femme n'est investie d'importantes fonctions que si elle paie de sa personne. Janine Rolaz a donc le sens de l'engagement, du « service qu'il faut rendre du moment qu'on en est capable ». Depuis longtemps elle représente la SHLO auprès de l'orientation professionnelle, de l'association cantonale des hôteliers, du guide suisse des hôtels, de l'office du tourisme et des autorités locales. Dans son comité lausannois, elle siège depuis 1972 aux côtés d'une seule autre femme parmi une cinquantaine d'hommes. Nomination sans problème que celle qui vient de la faire présidente ? Pas tout à fait quand même. Certes la majorité de ses collègues a appuyé à fond sa candidature. Quelques-uns ont hésité pourtant, non pas pour des raisons de capacités personnelles — incontestées — mais « par crainte que je ne fasse pas le poids face aux autorités quand il s'agira de défendre nos intérêts... ».

L'argument est intéressant. Il manquait à notre précédente réflexion sur le sujet. Il signifie que dans notre société, la réussite appartient à celui qui sait s'imposer en employant la manière forte : coups de gueule, loi de la jungle ou du moins inébranlable fermeté ! Or Janine Rolaz préconise plutôt qu'on se souciesse, de diplomatie, d'attention aux autres.

Réalise-t-on bien qu'une telle attitude dans les affaires, exempte d'agressivité, pourraient changer la face du monde si tous les « chefs » — hommes ou femmes — l'adoptaient ?

Gabrielle Widmer

Journée des femmes vaudoises

Cette « journée » — et c'était la 46e — est organisée chaque année par le Centre de liaison des associations féminines vaudoises. Depuis quelques années, la présidente Françoise CHAMPOUD, cherche à faire participer plus activement l'une des associations membres du Centre en l'intéressant à l'organisation de la journée, ainsi qu'au choix des thèmes de discussion : c'était au tour des Paysannes Vaudoises. Elles choisissent de nous présenter leur vie et leurs problèmes, le matin, par la conférence d'un écrivain-paysan Claude Michelet, et l'après-midi, par un débat : « Ville et campagne face aux relations humaines et sociales ».

Claude Michelet, propriétaire terrien à Marcillac, près de Brive-la-Gaillarde en Corrèze, raconta tout simplement comment le citadin qu'il était, décida de faire ses études dans une école d'agriculture et d'exploiter ensuite un mini-domaine qui lui venait de ses grands-parents. Débuts difficiles et travail dur accompli au côté de sa femme, de souche paysanne, elle. Maintenant, le domaine s'est un peu agrandi, la famille aussi, et Claude Michelet partage son temps entre l'élevage de bovins et l'écriture : d'abord comme éditeur dans un journal agricole, aujourd'hui comme romancier. Son dernier roman : « J'ai choisi la terre » (Laffont).

Le débat réunissait M. Ernest Jaccard, secrétaire général du Département de la prévoyance sociale et des assurances, Mmes Yvonne Bastardot, paysanne et responsable du Service lausannois d'aide familiale, Georgette Mottier, institutrice et paysanne de la montagne, et l'écrivain Claude Michelet. Le débat devait être présidé par Mme Gertrude Girard-Montet, Conseillère nationale, mais l'ordre du jour aux Chambres fédérales la retint à Berne et elle fut remplacée par Suzy Cornaz, députée. Après une description des institutions en place — soit, celles qui dépendent du Département, et celles qui sont organisées par des groupements privés —, les participants parlèrent des problèmes de ces institutions. Puis l'on parla des contacts ville-campagne ou ville-montagne, des dangers d'un certain antagonisme dû aux différences de mode d'existence, et l'on rechercha comment on pourrait maintenir ou créer des rapports harmonieux entre ces groupements humains : diverses solutions furent signalées, elles existent souvent déjà, mais peuvent être développées : les échanges d'enfants, enfants des villes qui vont passer leurs vacances dans des familles paysannes, enfants de la campagne qui étudient en ville et qui sont reçus dans des familles citadines ; échange de correspondance aussi entre classes, qui aboutit à des

visites. Travail des adolescents à la campagne, des adresses existent, il suffit de se renseigner au Centre vaudois d'aide à la jeunesse ou à la Chambre vaudoise d'agriculture. *Tourisme rural* : nouvelle formule pour ses vacances, une semaine à la ferme ou plus : le Service romand de vulgarisation agricole a toute une série d'adresses en Suisse romande et au Tessin. La conclusion du débat, c'est Mme Bastardot qui l'amena : faisant allusion à la Fête des vignerons qui nous réunira cet été, elle souhaite que l'hommage à la terre ne dure pas que le temps d'une fête.

Disons pour terminer, que l'assistance était très nombreuse, que le Conseil d'Etat s'était fait représenter par M. André Desgraz, chef de service au Département de l'agriculture, que la Chambre vaudoise d'agriculture était représentée par son président, M. Robert Sauty, et son directeur, et que l'Alliance de sociétés féminines suisses était là, en la personne de sa présidente Jacqueline Berenstein-Wävre.

Les mères chefs de famille

L'Association lausannoise des Mères chefs de famille tenait le 9 mars dernier, sa première assemblée générale.

On parle beaucoup d'elles depuis quelques mois — et c'est bien ainsi — le service de presse du Cartel romand d'hygiène sociale et morale avait consacré un long article, en décembre, à cette jeune association. De nombreux journaux l'ont repris. On sait l'histoire de l'annonce parue dans un journal fribourgeois, à la suite de l'article en question, annonce qui invitait les femmes se trouvant dans cette situation à écrire à la rédaction : 60 femmes répondent : un nouveau groupe se constitue. On nous dit qu'en Valais, quelque chose se trame. Les adhésions au groupe vaudois sont de plus en plus nombreuses : les femmes de la région nyonnaise qui venaient jusqu'à présent au groupe de Lausanne, songent à se rendre indépendantes.

Célibataires, veuves, divorcées ou séparées, ces femmes doivent faire souvent face à une situation difficile : elles ont les mêmes problèmes, elles se serrent les coudes pour les résoudre. Problèmes d'enfants : que faire, entre midi et 2h, quand on travaille et qu'il n'y a que deux réfectoires scolaires (pour les écoles primaires) dans tout Lausanne ? que faire dans certains quartiers où il n'y a pas de crèches ? Problèmes de travail : manque de qualifications pour les unes, chômage pour les autres, elles sont souvent obligées d'accepter n'importe quel travail. Problèmes financiers : les factures en retard, les pensions alimentaires impayées et malgré cela, les feuilles d'impôts à remplir !

Après la partie statutaire présidée par Mme Mary Ellen Chatwin, MM. Pont et Calame et Mme Cavin présentèrent le projet de bureau de recouvrement des pensions alimentaires, projet qui devrait être présenté lors de la session d'été du Grand Conseil.

Un grand débat sur la TVA

Le 25 avril, à 20 heures 15, à LA SALLE DES 22 CANTONS (gare CFF), vous pourrez tout savoir, tout demander à propos de la TVA.

Orateurs : Georges-André CHEVALAZ, Conseiller fédéral, Yvette JAGGI, directrice de la Fédération romande des consommatrices et Jean-Christian LAMBELET, professeur à l'Université de lausanne. (Invitation à tous et à toutes).

Des Vaudoises à l'honneur

Me Marguerite FLORIO, première femme juge au Tribunal cantonal

Jeune avocate lausannoise, Me Florio (sans t : elle porte un nom prédestiné !) a déjà une carrière très riche derrière elle : assistante à la Bibliothèque de droit, pendant ses études, puis à l'Institut de droit comparé, elle soutint une thèse en 1969 sur « La responsabilité des chemins de fer pour la mort et les blessures des voyageurs en trafic international » ; elle enseigne le droit à Madagascar et à Lausanne, avant d'obtenir en 1975 son brevet d'avocate. Me Marguerite Florio vient d'être nommée juge suppléant au Tribunal cantonal, par les députés qui lui ont acc

cordé, au second tour de scrutin, 80 voix, contre 65 à M. Jacques Meylan.

Maud KRAFFT, adjointe d'un chef de service

Licenciée en sciences sociales et politiques, Maud Kraft, 26 ans, est la première femme à accéder au poste d'adjointe du chef de Service de prévoyance sociale et d'assistance publique. Elle travaille depuis plus de 2 ans dans ce service : on avait d'ailleurs créé un poste d'« Universitaire » pour elle, une réorganisation du service nécessitant un regard neuf. Ses activités étaient celles d'un adjoint au chef de service, il ne lui manquait donc plus que le titre que le Conseil d'Etat vient de lui décerner.

Festival de cinéma suisse à Renens

On nous annonce que du 13 au 27 mai, aura lieu, à Renens un festival de films suisses qui se fêtera partout le 8 mars. Sur 3 étages et dans 6 salles (plus une garderie d'enfants) des panneaux, des livres, des films, des séances de vidéos, des discussions. Une foule de jeunes filles, de femmes sont venues s'informer ; quelques hommes aussi. Les locaux fonctionnels au mobilier banal ont été transformés en quelques instants par les membres du MLF ; quelques poufs, des jetés de divans, quelques panneaux, des tentures ont créé toute une atmosphère informelle, improvisée. L'on débatte de tout : d'éducation, de travail, du rôle et des buts du MLF, de la création envisagée d'un Centre féminin... Contacts intéressants et importants, que l'on soit du MLF ou non.

S. Chappuis

Valais

Le salon ovale

S. Corinna Bille, Bertrand Galland, 1976.

importurbables, par-dessus l'abîme jusqu'vers l'au-delà.

Dans les manoirs, les salons lambrissés, s'opèrent d'étranges métamorphoses ; dans les hameaux et sur les plateaux de la montagne, naissent de petits monstres ; les abruptes vallées protègent des paradis secrets ; et la pinède aux sept étangs, embrumée de vapeurs et de fumées aromatiques, éteint les reflets de ses miroirs magiques, résonne du galop de son dieu animal, des pleurs et des rires de ses nymphes et de ses dryades.

L'avocat et la concierge, les notables et les paysans, tous les esprits forts qui assistent, éberlués, aux fantasmagories, crient : au fait !... et rompent les sortilégiés. Mais au poète, à l'enfant, aux amants, à tous ceux qui savent voir, entendre et vivre, se dévoilent les arcanes de la nature et se dénouent les apparences.

Comme les tapisseries de la Dame à la Licorne, les nouvelles de Corinna sont tissées de mille fleurs, parcourues de bêtes bâtilloantes, aériennes ou aquatiques, et parfois fantastiques. Il y passe le fort courant du fleuve, et l'haléine du foehn ; neige, ondées et rayons bénéfiques : univers coloré et odoriférant, sapide, habileté, où s'aiguisent les sens et brûlent les passions.

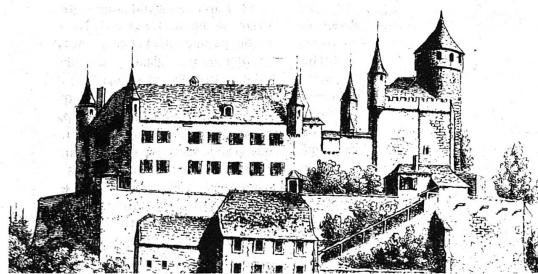
Mais tendres et cruelles, et tout entiers livrés à leurs amours, les amants qui habitent ces nouvelles, semblent pourtant désincarnés. Leurs corps nacrés, diaphanes, à l'éclat lumineux, si jeans et parfaits, si avides et prodigies de caresses, en proie souvent à la métamorphose, sont transmutes par la passion. Détitrus, les amants dérivent ensemble, échappant à ce monde. Nées à une autre vie, frère et soeur enlacés, ils existent au-delà.

Les rejettés de la société, les solitaires cèdent à la fascination de la nature encore sauve. L'homme brave l'abîme et perd la vie, pour franchir le seuil d'un Eden interdit ; des jeunes filles quittent la ville et le village pour répondre aux appels des forces instinctives.

Amours parfois étranges, communions incroyables, où l'être bascule dans l'infini.

Nouvelles de S. Corinna Bille, si présentes et transparentes, qui s'offrent ingénument pour s'esquiver énigmatiques ; miroirs magiques ou se reflétant, métamorphosés, nos pays et nos amours, nos rêves et nos regrets, l'ombre et la lumière.

Francine Bruttin



Du 27 mars au 8 juin 1977, le Château de Lucens héberge, dans la partie gothique de ses constructions, l'exposition

« Les femmes créatrices de la Broye »

organisée par la Galerie Koller et Mme Gabrielle Widmer.

Elle présente des œuvres de Mesdames

Baumann Loyse	Keckels Christiane	Oriagazzi Marie-Joséphine
Beausaïq Jenny	Kuenzli Alice	Mayor Simone
Berlie Silvie	Kläy Ann	Porchet Edith
Borloz-Crausaz Suzanne	Lapp Adèle	Rapin Monika
Bovey Georgine	Leibundgut Joséphine	Reymond Irène
Charbon Liliane	Magnin Marie	Rossat Lisette
Delessert Claude	Matter Eliane	Skira Christiane
Fleury Vreni	Metzener Josiane	Trolliet Jacqueline
Gerber Nicole	Mivelaz Yolande	Utz Denise

D'un canton à l'autre

Genève



Aujourd'hui Belfast

Femmes pour la Paix

Les 4 et 5 mai 1977, à la Salle des fêtes de Thônenex, 20 h. 30

UN OTAGE

de Brendan Behan

sera joué par l'Echo de Vernier sous le patronage des églises protestantes, catholiques et catholiques chrétiennes.

Le bénéfice intégral de ces deux représentations sera versé au Mouvement pour la Paix des femmes d'Irlande du Nord.

Billets prix unique Fr. 12.—

Association suisse des femmes de carrières libérales et commerciales, Club de Genève

Assemblée générale

le jeudi 21 avril 1977 à 18 h. 15

au Lyceum de Genève, Promenade du Pin 3.

Vous souvient-il de la déclaration des ménagères britanniques ?

C'était en 1975. Aujourd'hui, elles organisent une nouvelle rencontre le 18 avril, au Queen Elizabeth Hall.

Pour qui voudrait y aller, il y a encore des places dans un charter organisé par des femmes suisses qui veulent se joindre à elles. Voyage du 16 au 19 avril. Pour tous renseignements s'adresser à Mme Paulette Burnier, Beauval 16, Lausanne (tél. 33 46 08).

Jura-Sud

L'Association des sociétés féminines de Bienne

En 1941, l'Association se donne des nouveaux statuts qui remplacent ceux de 1932. Elle groupe trente sociétés féminines dont la moitié participent activement aux activités de l'association.

Mme Ruth Hirschi, l'actuelle présidente nous donne les renseignements suivants. Le but de l'Association est la recherche en commun de la solution des problèmes sociaux qui se posent aux femmes d'aujourd'hui.

Ainsi, l'Association réunit son assemblée générale trois fois par an; elle entend et fait suite aux vœux et propositions de ses membres. (See membres : les sociétés féminines affiliées).

Parmi les sujets qui furent à l'ordre du jour en 1976, nous notons le nouveau droit du mariage et les régimes matrimoniaux dont un rapport fut adressé à l'Alliance. La loi sur l'interruption de la grossesse sera traitée prochainement.

L'Association organise des visites : voyages instructifs, usine d'incinération des ordures et épuration des eaux usées, station de pompage de l'eau du lac, etc. On envisage d'assister à une séance des Chambres fédérales en 1977.

Autre volet de son activité : la participation à des actions de bienfaisance. Terre des hommes, Secours d'hiver, vente des timbres Pro Patria et insignes du Don national. Ces dernières activités contribuent à assurer financièrement l'existence de l'association.

En 1969, l'Association a ouvert un office de récupération des pensions alimentaires. Nous nous réservons de parler plus en détail de cet office dans un prochain article.

Un immense travail et des résultats

Au sein de l'Association, les femmes déploient un intense travail comme le bref tableau ci-dessous nous le laisse imaginer. Mais ce n'est pas tout. Une attention toute particulière a été vouée à l'instruction civique durant ces dernières années (orientation sur le remplissage des bulletins d'élection selon le système proportionnel, présentation des candidates au Conseil national et au Grand Conseil, permanence avant les élections, ouverte à toute personne désirant des conseils, etc.).

Les résultats de ce type d'activité nous paraissent particulièrement intéressants. La présidente nous dit le succès obtenu par ces séances d'information et aussi

Débat sur la drogue

La salle des fêtes de Thônenex était comble le 23 mars, pour écouter MM. Fontanet, conseiller d'Etat, et Berger, directeur de l'Office de la Jeunesse, parler de la drogue. Cette manifestation, organisée par les associations féminines libérale, radicale et PDC s'est terminée par un débat public, dirigé par le Dr. Eric Martin, ancien président du CICR.

Comme l'a souligné le Dr. Solms, M. Fontanet et M. Berger n'ont pas cherché à minimiser les problèmes. Le second a surtout insisté sur le fait que l'alcoolisme (150 000 alcooliques en Suisse), le tabagisme (3 000 cancers de tabac par an) ou l'abus de médicaments étaient d'autres formes de toxicomanie importantes. Pour lutter contre la drogue, il faut assurer un meilleur dialogue parents-enfants. Revoir les structures de notre société. Le Département de l'instruction publique va d'ailleurs publier une nouvelle brochure expliquant l'évolution des adolescents, afin de permettre à leurs parents de mieux les comprendre. Quant à M. Fontanet, il a annoncé pour cet été l'ouverture d'un établissement post-cure pour les anciens drogués.

Une population stationnaire ou décroissante est-elle dangereuse pour l'Europe ? La Suisse est-elle surpeuplée ? C'était le 5 mars l'assemblée générale de l'Union féminine européenne, qui organisait une journée d'étude sur ce thème, en présence d'une partie de son comité directeur (présidente, Lady Diana Elles, Grande-Bretagne) et de sa présidente suisse, Mme M. Freuler.

Sur le thème «une population décroissante est-elle dangereuse pour l'Europe?», M. H.M. Hagmann, chargé de cours de démographie à l'Université de Genève, a fait un brillant exposé (voir notre dossier p. 1 et 5).

M. Heinmann, secrétaire de la Commission consultative pour le problème des étrangers, a évoqué ensuite le problème du surpeuplement de la Suisse. Il a donné d'intéressantes indications que l'on pourrait résumer en disant que tout changement brutal dans notre densité de population serait catastrophique.

BvdW

L'Association «Mères Chefs de Famille» a tenu à Genève sa première rencontre le jeudi 3 mars. Cette association a pour but d'établir des contacts entre toutes les femmes ayant charge d'enfants (célibataires, séparées, divorcées ou veuves), en les renseignant, dans la mesure du possible, sur les problèmes que pose la réorganisation de leur vie, ainsi que sur les problèmes juridiques, pédagogiques, sociaux, etc., en facilitant les contacts avec les autorités ou autres associations déjà existantes.

Tous renseignements à l'Ecole des Parents ou au Tél. 32 84 20.

moyen utile qu'elles représentent pour élire des femmes. En effet, la qualité de membre de l'Association et la sensibilisation aux problèmes politiques sont deux facteurs qui ont contribué à placer plusieurs femmes dans les conseils. Neuf siègent au Conseil de Ville (sur 60), deux sont au Conseil municipal.

Et les difficultés...

Bienne, ville bilingue, connaît des difficultés que d'autres ignorent. Faire cohabiter des gens de langues différentes n'est pas chose aisée. A l'Association des sociétés féminines, on n'échappe pas à cet état de fait, mais sur le surmonte ! L'équilibre est sauf pour peu qu'on veille à satisfaire les membres des deux langues. C'est Me Yvette Arnaud qui informa sur le nouveau régime matrimonial en français et Me Verena Jost en allemand. Voilà un exemple. Autre difficulté : trouver des femmes juristes pour l'étude de projets en consultation. Une autre encore : éveiller constamment l'intérêt des femmes pour les problèmes actuels.

En ce qui concerne cette dernière, notons qu'elle n'est pas spécifique à Bienne. N'est-ce pas partout pareil ?

Toujours est-il que le magnifique travail des Biennaises mérite d'être souligné. Peut-être inspirera-t-il des sociétés féminines d'ailleurs, qui, en se groupant, auront plus de poids dans leur commune et dans leur région...

A.-Marie Steullet

Neuchâtel

Une bonne note pour le CL neuchâtelois

L'activité du centre de Liaison neuchâtelois pendant l'année 1976 mérite que l'on s'y arrête.

Les différentes tâches, attribuées à des sous-commissions, ont été prises en charge par les membres du comité (questions juridiques, représentation dans les régions du canton, groupes de recherche personnelle, contacts avec les milieux politiques). La présidente a participé aux manifestations des sociétés affiliées, sur le plan cantonal et sur le plan fédéral.

En matière juridique, la révision du droit de famille a fait l'objet de deux conférences publiques, en collaboration avec l'ADF, la première par Mme Valy Lenoir-Degoumois, Dr en droit, centrée sur les travaux de la Commission fédérale d'experts concernant l'adoption et le droit de filiation ; la seconde, présentée par Me Gabus-Steiner, sur le nouveau droit matrimonial (cf. notre compte-rendu paru dans Femmes Suisses de décembre 1976).

Les consultations juridiques ont porté plus spécialement sur des sujets de haute actualité, droit d'asile, loi sur les étrangers, règlement de la formation professionnelle des couturières, économie laitière, modification du droit matrimonial. Ces consultations, le premier mardi du mois, sont annoncées par la FAN. Elles se font dans les locaux du Dispensaire antituberculeux mis gracieusement à la disposition du CL. Elles ont attiré une centaine de personnes. Mmes Gabus, Calame et Niestlé qui les assument y travaillent bénévolement.

Les rapports du CL avec l'Alliance ont été très étroits. Cette dernière apprécie le travail accompli sur le plan juridique ainsi que l'action des Groupes de recherche personnelle pour lesquels elle accorde une subvention.

Les Groupes de recherche personnelle constituent une innovation pleine de promesses, bien qu'ils en soient encore au

stade expérimental. C'est pour le CL un moyen d'intervenir pratiquement dans la prise de conscience et l'évolution d'un très grand nombre de femmes en quête d'encouragements. La question de leur financement reste ouverte malgré les subventions de l'Alliance, qui ne sont que momentanées.

La trésorerie du CL se porte bien grâce à l'augmentation des cotisations ainsi qu'aux dons, mais aussi à une gestion très rigoureuse.

L'expérience acquise durant l'année dernière a confirmé la volonté du CL de se faire mieux connaître, tant des milieux féminins que des autorités cantonales, d'acquérir son caractère propre et d'assurer sa cohésion. Il est parvenu à éveiller dans les organisations féminines du canton l'intérêt pour les grands problèmes de la vie civique et sociale, en intervenant avec naturel et simplicité, mais aussi avec objectivité et franchise. Durant les six années de présidence de Mme S. Schaeppi, le CL neuchâtelois a donné la preuve que la collaboration amicale est possible entre femmes et constitue un point d'acquis infiniment précieux pour aborder et trancher les nombreux problèmes qui sont encore à résoudre, car la femme a encore fort à faire pour occuper la place qui lui revient légitimement. Il lui reste à conquérir la plénitude de ses droits, à assurer son autonomie. Et cela elle ne peut l'obtenir que par son propre effort dans un climat de complète fraternité.

Jy H-D.

Nous apprenons en dernière heure, avec regrets, le décès de Madame Suzanne Egli, de Bôle qui fut durant plusieurs années présidente de la section de Colombier, puis présidente cantonale de l'Association pour le Suffrage féminin. Nous nous réservons de rendre hommage à sa mémoire et à son activité pour les droits de la femme dans le prochain numéro de Femmes Suisses.

Fribourg

Le début du mois de mars, la faculté de droit invitait le public fribourgeois à assister à une série de conférences consacrées à la révision du droit du mariage. Le prof. Henri Deschenaux, titulaire de la chaire de droit privé de l'Université de Fribourg et rapporteur de la commission d'experts présente, en trois soirées, les différents points particuliers à l'avant-projet du nouveau droit du mariage. Le conférencier rappela tout d'abord que cette révision avait été étudiée dans un esprit d'égalité ; il convenait pour les experts de réaliser autant que possible l'égalité entre l'homme et la femme dans la famille qui reste la cellule de base de la société. Ces trois conférences, dont les sujets furent «Les effets du mariage», «Les problèmes du régime matrimonial» et «La révision partielle du droit de successions» permirent aux participants de saisir le véritable changement qui interviendrait si cet avant-projet est accepté.

Mises à part les manifestations officielles auxquelles les femmes peuvent et doivent participer, les Fribourgeoises essaient de sortir de leur inertie en organisant quelque soirée débat... C'est ainsi que l'Association pour les droits de la femme organisa, à Fribourg, le 8 mars dernier, une soirée débat fort intéressante. Autour d'une table «de café» étaient réunies des femmes très diverses. Mme Bindschedler s'inspira du rapport de l'UNESCO sur «La situation de la femme en Suisse» présente brièvement le problème de la femme et le travail. Une discussion animée s'ensuivit qui aurait dû avoir le mérite de faire prendre conscience aux participantes de leurs différences et de leur solidarité. La femme qui travaille rencontre, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «ménage-travail» qui peut être allégée lorsque le conjoint collabore. Pourtant, si certaines participantes s'extasiaient sur voir tant de jeunes femmes travailler, il est vrai, des difficultés parfois considérables lorsqu'elle est mariée. Elle doit souvent assumer une double charge «m